



COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT
(Comité ministériel conjoint
des
Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fonds
sur le
Transfert de ressources réelles aux pays en développement)



**SOIXANTE-QUINZIEME REUNION
WASHINGTON, D.C. – 15 AVRIL 2007**

DC/S/2007-0023(F)

Le 15 avril 2007

Déclaration de

M. Paul Antoine Bohoun Bouabré
Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement
Côte d'Ivoire

Pour le compte des pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Cap-Vert, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée Équatoriale, Ile Maurice, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, São Tomé-et-Principe, Sénégal, Somalie (informellement), Tchad et Togo.

Déclaration de

M. Paul Antoine Bohoun Bouabré
Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement
Côte d'Ivoire

Comité du Développement

Washington D.C., le 15 avril 2007

Avant tout propos, je voudrais au nom des 24 pays de notre groupe, adresser mes chaleureuses félicitations à Monsieur Augustin Carstens, Ministre des finances et du crédit public du Mexique pour son accession à la présidence du Comité. A Monsieur Roberto Carrasquilla, le Président sortant et Ministre des finances et du crédit public de Colombie, je voudrais le saluer pour le travail accompli durant son mandat.

Mon intervention porte principalement sur les deux sujets inscrits à l'ordre du jour de notre réunion de ce 15 avril 2007, à savoir le Rapport de suivi mondial 2007 et le Plan d'Action pour l'Afrique.

1. Rapport de Suivi Mondial 2007 : Relever les Défis du Genre et des Etats fragiles.

Je me réjouis de ce que le rapport de suivi de cette année consacre des sections importantes aux deux thèmes de grand intérêt, à savoir : l'égalité des sexes et les Etats fragiles.

Au niveau du premier sujet, le rapport a reconnu que l'investissement en faveur de l'égalité des sexes permet de bâtir une société plus juste, d'accroître la productivité économique et de contribuer à la réalisation des autres objectifs de développement humain. Aussi, le rapport souligne-t-il que d'importants progrès ont été accomplis dans le secteur de l'éducation alors que les efforts dans d'autres secteurs restent insuffisants.

Pour ce thème, notre groupe se félicite de l'émergence d'un consensus grandissant autour de la nécessité de soutenir l'égalité des sexes, troisième objectif du Millénaire pour le développement. En conséquence, nous sommes en faveur de la mise en œuvre d'actions mettant davantage l'accent sur les résultats et les mécanismes de suivi et d'évaluation des progrès accomplis dans ce domaine, notamment l'affinement des indicateurs existants et l'adoption de ceux proposés.

Sur le second sujet, les Etats dits fragiles sont généralement confrontés à des défis de développement importants et accusent un retard important dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Tout en relevant que notre Groupe compte un certain nombre d'Etats fragiles, je voudrais saluer la qualité et la pertinence de la revue et les analyses consacrées à ce thème. En effet, ce rapport cherche à créer une plus grande capacité de réponse de la communauté internationale aux besoins particuliers de ces Etats. En outre, il évoque l'épuisement des ressources naturelles et la dégradation de l'environnement qui affectent la qualité et le potentiel de croissance économique de ces Etats.

J'appuie sans réserve les recommandations du rapport pour une plus grande adéquation de l'assistance des institutions financières internationales à ces Etats vulnérables, une coordination renforcée de leurs interventions et de leurs rôles, et des politiques et des instruments adaptés à leurs présences sur le terrain.

2. Accélérer le développement en Afrique – Bilan et recadrage du Plan d'action pour l'Afrique ; Plan d'action pour l'Afrique du Groupe de la Banque mondiale : Etat d'avancement

J'apprécie la documentation préparée par la Banque mondiale sur la mise en œuvre du Plan d'action pour l'Afrique, dix huit mois après sa mise en chantier et les modifications proposées sur la base des enseignements tirés de cette revue.

En effet, la mouture initiale que nous avons discutée en septembre 2005, reposait sur six fondements, à savoir : (i) des changements qualitatifs envisagés sur le continent africain ; (ii) le rôle joué par les partenaires au développement dans ces changements ; (iii) la mise en place d'un cadre, de mesures et de suivi des résultats visant à accroître l'impact des programmes sur la réduction de la pauvreté ; (iv) l'usage d'un cadre de partenariat de l'IDA – IDA-14 à l'époque - afin d'en faire un outil de réalisation de résultats ; (v) la mise au point d'un canevas d'actions pour capitaliser les acquis et accélérer les progrès dans la poursuite des OMD ; et, enfin, (vi) l'analyse des implications du plan d'action au niveau de l'organisation, des ressources humaines et du budget de la Banque.

Je dois avouer, que je suis plutôt satisfait des principales conclusions de la revue qui font ressortir ce qui suit :

- (i) l'évolution récente de la situation socio-économique des pays d'Afrique au sud du Sahara révèle plusieurs signes d'optimisme reflétés, notamment dans la bonne tenue de la croissance dans plusieurs pays ainsi que dans l'amélioration de certains indices de développement humain, comme dans le secteur de l'éducation ; et
- (ii) la mise en œuvre du plan d'action a été globalement satisfaisante, car la Banque est sur la voie de réaliser presque tous les objectifs qu'elle s'était fixée en termes d'intervention, en particulier sous la rubrique consacrée à la promotion d'une croissance bénéfique à tous.

Toutefois, les promesses d'augmentation faites et l'amélioration croissante de la qualité des programmes, les flux d'aide au développement sont demeurés modestes. En effet, les allègements de dette sont en augmentation sensible, mais les flux d'argent frais qui sont tout aussi essentiels pour la relance de nos économies le sont nettement moins et

les perspectives d'amélioration des flux de commerce international restent plus que jamais hypothéquées avec l'impasse dans laquelle se trouve le cycle des négociations de Doha.

J'accueille favorablement, le recadrage du plan d'action proposé par la direction et ayant pour objectif d'accroître son efficacité. Il a été simplifié et restructuré autour de huit thèmes centraux désignés en anglais «Flagships» et trois à caractère transversal. Je suis également favorable à l'adaptation de l'appui de la Banque aux pays en fonction d'une classification faisant ressortir quatre catégories de pays: (i) ceux nantis en ressources minérales où la Banque interviendrait essentiellement à travers des travaux analytiques et de conseils centrés sur la gouvernance et la gestion des ressources ; (ii) ceux à fort taux de croissance où le rôle de la Banque serait de nature catalytique pour les aider à décoller; (iii) les pays en conflit et ceux sortant de conflit, où l'accent sera mis sur le développement des capacités et des opportunités en matière de prestations de services susceptibles de consolider le processus de transition ; et, enfin, (iv) les pays à faible taux de croissance où l'accent sera également mis sur le développement des capacités, principalement dans le domaine des fonctions essentielles du gouvernement.

J'aimerais souligner, pour conclure, que notre souci principal est de réaliser trois objectifs essentiels :

(i) nous devons maintenir l'ambition initiale du plan d'action qui est d'aider les pays africains à atteindre le plus grand nombre possible d'objectifs du millénaire pour le développement ;

(ii) nous réitérons la nécessité d'accorder à tous les pays sans exclusive, y compris les moins performants et ceux en situation exceptionnelle comme les pays sortant de conflit ou en situation précaire, des chances notables d'accélérer les progrès vers la réalisation des OMD ; et enfin,

(iii) nous appelons nos partenaires des pays industrialisés, à respecter les engagements pris en matière de transferts de ressources additionnelles. Nous souhaitons, à cet égard, mettre un accent particulier sur la correction des déséquilibres observés entre les financements exceptionnels au titre des allègements de dette et les flux d'argent frais.

3. Cadre d'Investissement pour une Energie Propre pour le Développement Le Plan d'Action du Groupe de la Banque

Sur ce sujet, je voudrais souligner que nous saluons le cadre d'investissement pour une énergie propre pour le développement (CIEP) préparée par la Banque mondiale, qui répond à la demande du Comité de Développement formulée en septembre 2005. Il propose un plan d'action faisant le point sur le travail accompli à ce jour et présentant des actions en vue d'appuyer la mise en œuvre du CIEP. Ce plan d'action nous paraît raisonnable et prometteur. Il soutient par ailleurs l'accroissement de la fourniture d'énergie à l'Afrique ainsi que la transition vers une économie à faible teneur en carbone. Il soutient aussi l'adaptation des pays aux changements climatiques et explore les options possibles pour une augmentation des financements.

La réalisation des objectifs énumérés ci-dessus, implique une mobilisation de financements appropriés. Etant donné que l’Afrique a un avantage comparatif dans l’hydroélectricité, avec des sites à fort potentiel de génération d’électricité, nous invitons la Banque et les autres partenaires à investir massivement dans ce secteur pour assurer une offre suffisante en énergie. Nous souhaitons également voir ces investissements intervenir dans le cadre de projets régionaux et des communautés économiques régionales (CERs). Nous notons toutefois que ce plan d’action présente quelques faiblesses en ce qui concerne la transition vers une économie à faible teneur en carbone, en se focalisant surtout sur une poignée de pays : le Brésil, la Chine, l’Inde, le Mexique, et l’Afrique du sud. Cette transition est orientée principalement vers le développement des nouvelles technologies.

4. Options pour renforcer la voix et la participation des pays en développement et de ceux à économie en transition au sein des Institutions de Bretton Woods

Depuis le sommet de Monterrey, la communauté internationale encourage la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) à trouver des voies et moyens pour renforcer la voix et la participation des pays en développement et des économies en transition dans leur processus de décision. Nos pays sont engagés dans ce consensus pour trois raisons essentielles : le consensus permettait de (i) renforcer l’obligation redimensionnelle mutuelle ; (ii) renforcer la légitimité et la crédibilité de la Banque mondiale et Fonds monétaire international (FMI) ; et, enfin, (iii) renforcer son efficacité.

Jusqu’à ce jour, nous ne voyons pas de progrès substantiels. A ce stade, nous semble-t-il, le Comité devrait donner un nouveau mandat ou une feuille de route au Conseil d’administration sur les prochaines étapes. En ce qui nous concerne, cette feuille de route devrait comprendre au minimum les éléments ci-après : un paquet d’options fondé sur les travaux techniques effectués dans le passé et mis à jour, de même qu’un chronogramme de mise en œuvre de ces options.

Quant au chronogramme, nous suggérons que le paquet de réformes soit présenté aux assemblées annuelles de 2008 en même temps que les réformes en cours au sein du FMI.

5. Rapport du Comité d’examen extérieur sur la collaboration entre la Banque et le FMI

Je salue la revue réalisée par un Comité indépendant au sujet de la collaboration entre la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI). Ce rapport souligne l’importance de renforcer la collaboration, entre ces deux institutions, afin de leur permettre de mener à bien leur mandat respectif. En effet, un manque de coordination entre la Banque mondiale et le FMI occasionnerait des gaspillages de ressources et conséquemment entraînerait des coûts importants pour les pays récipiendaires et pour tous les donateurs. Pour nos pays, ce manque de collaboration aurait des effets négatifs sur nos programmes de coopération avec les deux institutions de Bretton Woods.

J'estime, pour ma part, que les recommandations formulées par le Comité sont pertinentes et peuvent contribuer à renforcer l'efficacité de la Banque mondiale et du FMI, dans la fourniture de l'assistance et des services de meilleure qualité de façon coordonnée à leurs clients. En conséquence, j'appuie l'idée de la mise en place d'un Comité de suivi du renforcement de cette collaboration.

6. Architecture de l'aide : Une revue de l'évolution des flux de l'aide officielle au développement

Nous notons que les annulations de dettes, effectuées dans le cadre de l'Initiative des pays pauvres très endettés (PPTE), ont dans la majorité des cas atteint l'objectif recherché, à savoir réduire le poids de la dette extérieure et permettre de réaliser des économies de ressources à affecter à des objectifs sociaux. J'ai constaté aussi que la répartition de l'aide extérieure, par secteur d'activité, indique une tendance marquée, en faveur des secteurs sociaux, au détriment des secteurs des infrastructures et de production.

Tout en saluant les apports accrus de ressources à ces secteurs, nous déplorons toutefois l'effritement continu de la part de ressources affectées aux secteurs des infrastructures dans le total de flux d'aide à nos pays.

Enfin, ce document met en exergue les modifications intervenues récemment dans la composition de l'aide. Il établit, en effet, une distinction entre, d'une part, les financements exceptionnels au titre de la dette et, d'autre part, les flux d'argent frais. De même, s'agissant de canaux d'acheminement de l'aide, le document distingue également, d'une part, une approche dite «horizontale», où les fonds financent des activités dans tous les secteurs, en fonction des priorités établies dans les programmes budgétaires du gouvernement ; et, d'autre part, une approche dite «verticale» où des fonds sont pré-affectés à des objectifs spécifiques sélectionnés à l'avance selon une préférence de l'emprunteur. Le document souligne que ce phénomène a tendance à élever le coût des transactions pour les pays bénéficiaires et à réduire ainsi l'efficacité de l'aide.

Nous saluons l'évolution croissante des flux de ressources en direction des pays en développement au cours de la dernière décennie. Toutefois, nous exprimons notre déception de constater que les bailleurs de fonds, notamment nos partenaires bilatéraux, qui avaient pris l'engagement de doubler l'aide à l'Afrique avant l'échéance de 2010, tardent à traduire ces engagements en réalité. Nous les exhortons, par conséquent, à redoubler d'efforts afin d'accélérer les décaissements d'aide et de mettre ainsi l'Afrique sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

Enfin, s'agissant de la prolifération de canaux d'acheminement de l'aide et de l'entrée de nouvelles catégories de bailleurs dans les circuits d'aide, nos pays devraient se réjouir de l'apport additionnel que ces ressources apportent ainsi que de leur complémentarité avec les ressources existantes. Elles répondent en effet aux besoins de financement engendrés par les divers programmes de développement entrepris par nos pays en vue de réaliser les objectifs du millénaire pour le développement. Certes, la gestion de ces ressources pose quelques défis que la communauté internationale ne devrait pas hésiter à relever. A cet égard, nous considérons que la Déclaration de Paris

constitue une base sur laquelle la coordination et l'harmonisation des interventions de tous les bailleurs peuvent être fondées. Nous encourageons les nouveaux entrants à adhérer à ces principes et à s'y conformer. Le Groupe de la Banque mondiale pourrait jouer un rôle de leadership à cet égard, notamment par le biais de l'organisation des Groupes Consultatifs au sein desquels les interventions des divers bailleurs peuvent se renforcer mutuellement et, dans le même temps, appuyer les priorités du gouvernement du pays concerné.

7. Rapport des Administrateurs et document sur le renforcement de l'action du Groupe de la Banque pour promouvoir la gouvernance et lutter contre la corruption.

Nous accueillons ce document qui est une mise à jour de celui présenté au Comité de Développement en septembre dernier à Singapour présentant la stratégie du Groupe de la Banque dans les domaines de la gouvernance et de la lutte contre la corruption. Nous avons apprécié le fait que la Banque ait mené de très larges consultations internationales pour recueillir les vues de différentes parties prenantes sur les moyens à mettre en œuvre pour la promotion de la gouvernance et la lutte contre la corruption.

Nous endossons globalement la démarche suivie par la Banque en cette matière qui va manifestement en faveur des intérêts de nos pays. La Banque doit toutefois agir dans les limites imposées par ses statuts qui excluent l'interférence dans les affaires politiques des pays membres et la prise des décisions sur des bases politiques. La Banque doit aider à identifier les priorités dans le domaine de l'amélioration de la gouvernance, de formuler et d'exécuter des programmes sur la base de ces priorités de manière efficace, en les inscrivant dans la durée et en s'appuyant sur les leçons de l'expérience pour répliquer les programmes qui ont fait preuve de réussite.

Par ailleurs, le Conseil d'administration devrait, à notre avis, continuer à jouer un rôle important dans la formulation des stratégies de la Banque pour les pays, pour s'assurer qu'elles sont cohérentes d'un pays à un autre et qu'elles continuent de bénéficier d'un large appui de la communauté internationale. En cohérence avec le NEPAD, nos pays sont en faveur de la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption.

8. La politique budgétaire : un instrument de Croissance et de Développement – Complément d'analyse et enseignements résultant d'études de cas dans les pays.

Nous avons pris connaissance du rapport présenté par la Banque mondiale en réponse à une requête du Comité concernant la relation entre la politique fiscale et la croissance économique. Nous sommes réconfortés de constater que, sur la base d'études pilotes dans nombre de pays, le rapport conclut qu'il est en effet possible de poursuivre simultanément des objectifs de stabilisation macroéconomique et ceux de croissance économique.

Nous invitons par conséquent, la Banque à mettre en œuvre les conclusions de ces études rapidement et efficacement. Par ailleurs, un appui technique et financier peut, dans

certains cas, s'avérer nécessaire pour renforcer les capacités. Il faudrait aussi que les outils d'assistance (CAS, CDMT, etc.) de la Banque comprennent systématiquement les mesures de politique fiscale orientée vers la croissance et les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté.